

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : 10 10 CFS B Standard

UF1 : CQ10-2076-A00X-WF54

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur époxy

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: CECCHI GUSTAVO &amp; C. SRL.

Via M.Coppino, 253

55049 VIAREGGIO(LU) ITALIE

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Adresse e-mail: info@cecchi.it

**1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0584/383694****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë , Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée , Catégorie 1B

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves , Catégorie 1

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée , Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu  
aquatique , Catégorie 3H412: Nocif pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H302 H314  H317 H412	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261  P273 P280  <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353  P304 + P340 + P310  P305 + P351 + P338 + P310	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine

m-phénylenebis(méthylamine)

2-pipérazine-1-yléthylamine

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Cycloaliphatic amine based mixture

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 25 - < 30
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1- chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5	38294-64-3	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 20 - < 25
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)- .omega.-(2-aminomethylethoxy)-	9046-10-0	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 20 - < 25
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine	112-57-2 203-986-2 /	Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 12,5 - < 20
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 3 - < 5
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8 205-411-0 01-2119471486-30	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412 Acute Tox.3; H311 1; H318	>= 1 - < 2,5
Toluene-4-sulphonic acid, monohydrate	6192-52-5	Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335	>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Faire boire des petites quantités d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Brûlure  
sensation de brûlure superficielle  
Rougeur  
Irritation sévère

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Poudre sèche  
Brouillard d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.  
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Mesures d'hygiène	: Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Protéger de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	: Garder loin les isocyanates. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants.
Autres données	: Stable à température et pression ambiantes normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.
--------------------------------	---

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

alcool benzylique

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 450 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 90 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 47 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 9,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 40,55 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 8,11 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

	Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 5,7 mg/kg
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 2,5 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,623 mg/cm <sup>2</sup> Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,25 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,311 mg/cm <sup>2</sup> Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,04 mg/kg
2-pipérazine-1-yléthylamine	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 20 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux Valeur: 0,04 mg/cm <sup>2</sup> Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,3 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,6 mg/m <sup>3</sup> Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,006 mg/cm <sup>2</sup> Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 10 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 5,3 mg/m <sup>3</sup>



Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 1,5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 21,4 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux

Valeur: 0,02 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,7 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,9 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,003 mg/cm<sup>2</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

alcool benzylique

: Eau douce

Valeur: 1 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,1 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,27 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,527 mg/kg

Sol

Valeur: 0,456 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 39 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 2,3 mg/l

Poly[oxy(methyl-1,2-

ethanediyl)], .alpha.-(2-

aminomethylethyl)-.omega.-(2-

aminomethylethoxy)-

: Eau douce

Valeur: 0,015 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0143 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,132 mg/kg

Sédiment marin

	Valeur: 0,125 mg/kg
	Sol
	Valeur: 0,0176 mg/kg
	Intermittent releases
	Valeur: 0,15 mg/l
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 7,5 mg/l
2-pipérazine-1-yléthylamine	: Eau douce
	Valeur: 0,058 mg/l
	Eau de mer
	Valeur: 0,0058 mg/l
	Intermittent releases
	Valeur: 0,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce
	Valeur: 215 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 21,5 mg/kg
	Sol
	Valeur: 42,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 250 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration  
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Ne pas porter de lentilles de contact. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Protection des mains Matériel	: Gants de protection conformes à EN 374.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection adéquat.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: ammoniacale
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 150 °C
Point d'éclair	: 100 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1,015 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Masse volumique apparente	: non déterminé
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Méthode: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 350 - 550 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

**9.2 Autres informations**

Tension superficielle : non déterminé

Point de sublimation : Non applicable

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:  
Acides  
Oxydants forts**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Acides forts  
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO2)

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 728,13 mg/kg  
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

**Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.885,3 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.979,7 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

**3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.097 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 866 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****alcool benzylique:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
BPL: oui

**Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**alcool benzylique:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

BPL: oui

**Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Cancérogénicité**

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **alcool benzylique:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

##### **Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 80 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.190 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 58 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
BPL: oui

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,48 (20 °C)



octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Composants:

##### **2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Répartition entre les : Milieu:Sol  
compartiments Koc: 37000  
environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.  
Le récipient vide est dangereux.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 2735

IMDG : UN 2735

IATA : UN 2735

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Polyoxypropylene Diamine)

**IMDG** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Polyoxypropylene Diamine)

**IATA** : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(Polyoxypropylene Diamine)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR/RID/ADN** : 8

**IMDG** : 8

**IATA** : 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

##### **ADR/RID/ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C7

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

##### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

Remarques : IMDG Code segregation group 18 - Alkalis

##### **IATA**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

##### **ADR/RID/ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

##### **IMDG**

Polluant marin : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique



### **Information supplémentaire**

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.